

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 JANVIER 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° *- CONSEIL COMMUNAL - Congé à l'occasion d'un séjour à l'étranger, dans un cadre académique, d'un Conseiller communal (liste n° 13 N.V.) - Fin anticipée de la mesure et du remplacement temporaire - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-6 §§ 5 et 6 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu ses délibérations du 30 novembre 2019 :

- prenant acte du congé à l'occasion d'un séjour à l'étranger, dans un cadre académique, de M. STOFFELS Romain, Conseiller communal (liste n° 13 N.V.), jusqu'au 31 janvier 2020;
- installant Mme MAGIS Christine, première suppléante en ordre utile (liste n° 13 N.V.), en qualité de Conseillère communale temporaire, pour la durée de l'absence de M. STOFFELS;

Vu le courriel de M. STOFFELS, en date du 8 janvier 2020;

Vu la décision du Collège communal du 14 janvier 2020;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section de Mme TARNION, Bourgmestre, en sa séance du 23 janvier 2020;

PREND ACTE

- de la fin anticipée, à dater de ce jour, du congé à l'occasion d'un séjour à l'étranger, dans un cadre académique, de M. STOFFELS Romain, Conseiller communal (liste n° 13 N.V.), et de son retour sur les bancs du Conseil dès ce jour;
- de la fin anticipée, à dater de ce jour, de son remplacement par Mme MAGIS Christine;
- du fait que Mme MAGIS réintègre, en conséquence, la liste des candidats suppléants de la liste n° 13 N.V. issue du scrutin communal du 14 octobre 2018 en qualité de première suppléante en ordre utile.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle et notifiée à M. STOFFELS, Conseiller communal, et à Mme MAGIS.